

Monsieur le Préfet des Landes  
24, 26, boulevard Victor Hugo  
40021 MONT DE MARSAN CEDEX

Objet : avis relatif au plan d'exposition au bruit de la base aérienne de Mont de Marsan

Réf : Projet de plan d'exposition au bruit et annexes.

Monsieur le Préfet,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les observations de notre association, membre de la commission consultative, concernant le plan d'exposition au bruit de la base aérienne.

La lecture du document qui nous a été transmis à l'issue de la réunion de la commission du 27 mars 2017, nous conduit à apporter les précisions suivantes :

1- Nous regrettons votre décision de retenir les valeurs les moins protectrices de la population pour les limites extérieures des zones B et C, d'autant que la majorité de la commission s'était prononcée pour une valeur moyenne de ces limites. Il aurait été pertinent que l'avis de la commission soit mentionné dans le projet de PEB.

2- Nous regrettons également l'absence de création d'une zone D, qui certes était facultative, mais aurait permis une meilleure protection phonique des populations.

3- Lors de la réunion de la commission consultative du 27 mars, suite à une question de la SEPANSO concernant les contraintes sur l'urbanisme qu'allait entraîner la mise en œuvre du PEB, Monsieur le Maire de Saint Avit a expliqué qu'il y avait beaucoup d'autres contraintes sur l'urbanisme et que le PEB n'était pas le point le plus important.

Dès lors, nous ne comprenons mal pourquoi il aura fallu attendre une décision de justice en 2015, pour qu'enfin le PEB de la Base aérienne soit révisé. En effet, le dernier PEB datait de 2001, et celui-ci aurait donc du être révisé en 2006...

4- S'agissant d'un aérodrome militaire, dont l'existence et la pérennité est soumise à des décisions politiques de niveau national, la définition de zones de protection les moins protectrices pourrait être de nature à entraîner sa fermeture, de part la proximité immédiate de zones habitées. Cela s'est déjà produit sur d'autres sites, où la présence d'habitations trop proches des zones de bruit à pesé largement dans les décisions de fermeture de ceux-ci.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos plus respectueuses salutations.

Pour les Amis de la Terre des Landes  
la Présidente, Catherine LETACONOUX

